

**COMITE SYNDICAL STATUTAIRE**  
**SÉANCE DU 16 JANVIER 2012 à 18h00**  
- MONTFORT-L'AMAURY -

**Etaient présents :**

*Avec voix délibérative :*

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
Mme BESSON	Conseiller régional d'Ile-de-France
Mme BONZANI	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. PLANCHENAULT	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines
Mme ROBILLARD	Vice-Présidente du Conseil Général de l'Essonne
M. BONNEAU	Conseiller général de l'Essonne
M. CHIVOT	Maire-adjoint d'Auffargis
M. DUCROCQ	Conseiller municipal de Bazoches/Guyonne
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. FEYT	Conseiller municipal de Boullay-les-Troux
Mme LE TEXIER-JAULT	Maire de Bullion
M. LERISSON	Adjoint au Maire de Châteaufort
Mme VON EUW	Maire-adjoint de Chevreuse
M. MONTEGUT	Conseiller municipal de Choisel
M. BELLICAUD	Maire-adjoint de Clairefontaine-en-Yvelines
Mme LEMONNIER	Maire-adjoint de Dampierre-en-Yvelines
M. LESTIEN	Maire de Forges-Les-Bains
Mme GONTHIER	Maire de Galluis
M. BIZEAU	Maire de Gambais
M. CAZANEUVE	Maire de Gambaiseuil
M. STOUWER	Maire-adjoint de Grosrouvre
M. DOUBROFF	Maire-adjoint d'Hermeray
M. SCHOETTL	Maire de Janvry
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
M. MAURY	Maire des Bréviaires
M. ALLEIN	Maire-adjoint des Essarts-Le-Roi
M. CAZANEUVE	Maire de Gambaiseuil
M. DOUBROFF	Maire-adjoint d'Hermeray
M. LARUE	Maire-adjoint de Janvry
M. ALISSE	Maire-adjoint de Lévis-Saint-Nom
M. ALLES	Maire de Longvilliers
M. LEBAR	Maire de Mareil-le-Guyon
M. COLOMBI	Maire-adjoint de Méré
Mme AUBERT	Maire-adjoint du Mesnil-St-Denis
Mme GUERLAIN	Maire-adjoint des Mesnuls
M. LESAGE	Maire-adjoint du Perray-en-Yvelines
Mme FUKS	Maire de Poigny-La-Forêt
M. ALLIRAND	Conseiller municipal de La Queue-Lez-Yvelines
M. THEVARIS	Maire-adjoint de Raizeux
M. BENIZE	Maire de Rochefort-en-Yvelines
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. FRONTERA	Maire de Saint-Jean-de-Beauregard
M. GUEGUEN	Maire-adjoint de Saint-Lambert-des-Bois
M. GHIBAUDO	Maire de Saint-Léger-en-Yvelines
M. SIMONIN	Maire de Saint-Rémy L'Honoré
M. SAUTIERE	Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
M. FIDELLE	Maire de Senlis

M. POULON	Conseiller municipal de Sonchamp
M. LE FOLL	Maire du Tremblay/Mauldre
M. AMOSSE	Conseiller municipal de Vieille-Eglise-en-Yvelines
M. CARDINAUD	Délégué communautaire de la CC Cœur d'Yvelines
M. BOUCHET	Vice-président de la CC des Etangs
Mme HUOT-MARCHAND	Vice-présidente de la CC du Pays de Limours
M. RODIN	CC Plaines et Forêts d'eyveline

Avec voix consultative :

Patrick BERNHEIM (CCIV)  
Jean-Pierre DE WINTER (Chambre Interdépartementale d'Agriculture)  
Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)  
M. BELLINI (CCIV)

Ainsi que :

M. JULLEMIEZ (Commune des Molières)  
M. DUBOIS (Poigny-La-Forêt) – M. GENEVEE (La Queue-Les-Yvelines) – M. GUILBERT (Les Essarts-Le-Roi) -  
Mmes LE LAGADEC, BERNACCHI, BRIQUET, CHABROL, DRANSART, DUC, HOUGUET, LE VOT, MAUSSION,  
MONTET, RENARD, TISSERONT, WOLFF (PNR)  
MM. DELILE, HARDY, MARGAT, PAQUIER, POUZERGUES, ROMBAUTS, SANCH, STEPHAN (PNR)  
Mme LECUYER (Association pour la qualité de vie du Pays de Limours)

Pouvoirs :

- |                                  |   |                    |
|----------------------------------|---|--------------------|
| • Pouvoir de M. ARTORE           | à | M. SCHOETTL        |
| • Pouvoir de Marie-Hélène AUBERT | à | M. VANDEWALLE      |
| • Pouvoir de M. BARTH            | à | M. BOUCHET         |
| • Pouvoir de Mme BOUTIN          | à | Mme GOSSARE        |
| • Pouvoir de M. JACQUEMARD       | à | Mme HUOT-MARCHAND  |
| • Pouvoir de Mme PECRESSE        | à | Mme Evelyne AUBERT |
| • Pouvoir de M. POISSON          | à | M. GHIBAUDO        |
| • Pouvoir de Mme VITRAC-POUZOLET | à | M. FISCHER         |

Absents excusés

Mme AUBERT (CG 78) – M. BARTH (CG 78) - M. BERGER (CES IDF) – M. BOURNAT (Gif/Yvette) - M. CADALBERT (CASQY) – M. CONVERT (CC Plaines et Forêts d'Yveline) - M. FOURNIGAULT (Chambre de Métiers) - M. LE COMPAGNON – M. PANNETIER (Châteaufort) – M. POISSON (Rambouillet) - M. POUYE (CCIV)

Monsieur VANDEWALLE accueille les participants et constate que le quorum est réuni.

**1. Approbation du compte-rendu du comité du 08 décembre 2011**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

**2. Approbation du règlement du Comité syndical du Parc**

En vertu de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat mixte du Parc doit adopter un règlement intérieur. A l'occasion de l'installation du comité syndical renouvelé du Parc, il est donc proposé d'approuver le projet de règlement intérieur (cf. annexe jointe).

Celui-ci comporte un article précisant la représentation des associations au sein du Comité syndical. Il est convenu que cette rédaction reste ouverte comme figuré ci-dessous :

### **Article 16 : Rôle des associations**

Les associations sont représentées au sein du Comité syndical du Syndicat mixte par 4 membres avec voix consultative.

Les associations représentées sont désignées par le Bureau Syndical du Parc, après un appel à candidatures. Parmi celles-ci figure l'Union des Amis du Parc.

Les candidatures seront étudiées par le bureau syndical au regard de critères de représentativité et de l'adéquation entre leur objet statutaire et les missions du Parc.

Les associations retenues désignent chacune leur représentant.

Dans les prochaines semaines les associations seront invitées à faire connaître leur volonté de siéger avec voix consultative au sein du Comité syndical.

Elles devront mettre en valeur leur représentativité, appréciée selon des critères qui ont été votés lors du Bureau du 16 janvier qui a précédé le présent Comité :

- L'indépendance
- La transparence financière
- Une ancienneté minimale de deux ans
- L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience
- Les effectifs d'adhérents et les cotisations
- Le respect des valeurs républicaines
- L'audience
- L'ancrage territorial.

### **3. Election du représentant des EPCI de l'Essonne au sein du Bureau syndical**

Suite à la démission de M. Yvon LE BARS de sa fonction de délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Limours, il convient de procéder de nouveau à l'élection du représentant des EPCI de l'Essonne au sein du Bureau syndical.

Monsieur SCHOETTL est candidat et est élu à l'unanimité.

### **4. Désignation des Présidents et des vice-présidents de commissions**

Les statuts révisés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ont été approuvés par décret du Premier Ministre en date du 03 novembre 2011, puis adaptés au périmètre définitif, par délibération du Comité syndical le 08 décembre 2011.

Les statuts prévoient l'existence de commissions thématiques. Les commissions thématiques sont des instances d'information et d'animation. Elles sont ouvertes aux partenaires publics, aux Chambres consulaires, aux associations, aux acteurs économiques et sociaux souhaitant participer au projet de développement durable porté par le Parc.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Agriculture, forêt
- Biodiversité et environnement
- Communication et animation
- Développement économique et énergie

- Education à l'environnement et au territoire
- Patrimoine et Culture
- Architecture, Urbanisme et Paysage
- Tourisme, liaisons douces, déplacements durables

Il convient de procéder à la désignation des présidents et des vice-présidents de commissions. Les Présidents de commissions siègent au Bureau syndical avec voix consultative, à moins qu'ils ne soient déjà membres du Bureau avec voix délibérative.

Par ailleurs, chaque commission thématique est déclinée en une commission thématique restreinte, instance d'élaboration et d'animation d'une politique thématique. Les membres des commissions restreintes issues des commissions thématiques seront élus par et parmi les élus de chaque commission lors de la première séance.

Pour chacune des commissions, à l'exception de la commission développement économique / énergie, le nombre de candidats au poste de président et vice-président n'excède pas le nombre de postes. Il est donc convenu à l'unanimité d'adopter le mode de scrutin à main levée, sauf pour la commission développement économique.

Sont candidats :

- Pour la commission *Agriculture, forêt* : M. Jean-Pierre DE WINTER et M. Claude GUILBERT.
- Pour la commission *Architecture, Urbanisme et Paysage* : M. Hervé ALLEIN et Mme Stéphanie MEURGER.
- Pour la commission *Biodiversité et environnement* : M. Bernard GUEGUEN et M. Léopold LE COMPAGNON.
- Pour la commission *Communication et animation* : M. Antoine LESTIEN et M. Guy POUPART.
- Pour la commission *Développement économique et énergie* : M. Jacques FIDELLE, M. Jacques LOLLIOZ et M. Frédéric MONTEGUT.
- Pour la commission *Education à l'environnement et au territoire* : Mme Evelyne AUBERT et Mme Edwige HUOT-MARCHAND.
- Pour la commission *Patrimoine et culture* : Mme Françoise GOSSARE et Mme Marie-Laure ROQUELLE.
- Pour la commission *Tourisme, liaisons douces, déplacements durables* : M. Bernard ALISSE et M. Christian SCHOETTL.

Sont élus à l'unanimité et à main levée :

- Pour la commission *Agriculture, forêt* : M. Jean-Pierre DE WINTER et M. Claude GUILBERT.
- Pour la commission *Architecture, Urbanisme et Paysage* : M. Hervé ALLEIN et Mme Stéphanie MEURGER.
- Pour la commission *Biodiversité et environnement* : M. Bernard GUEGUEN et M. Léopold LE COMPAGNON.
- Pour la commission *Communication et animation* : M. Antoine LESTIEN et M. Guy POUPART.
- Pour la commission *Education à l'environnement et au territoire* : Mme Evelyne AUBERT et Mme Edwige HUOT-MARCHAND.
- Pour la commission *Patrimoine et culture* : Mme Françoise GOSSARE et Mme Marie-Laure ROQUELLE.
- Pour la commission *Tourisme, liaisons douces, déplacements durables* : M. Bernard ALISSE et M. Christian SCHOETTL.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour désigner le président et le vice-président de la commission *Développement économique et énergie*. Les résultats du vote sont :

M. Jacques FIDELLE : 57 voix  
M. Jacques LOLLIOZ : 39 voix  
M. Frédéric MONTEGUT : 54 voix

M. Jacques FIDELLE est donc élu Président de la commission *Développement économique et énergie* ;  
M. Frédéric MONTEGUT est élu Vice-président.

##### **5. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres / commission d'examen des offres**

Suite au renouvellement des instances délibératives du syndicat mixte du Parc, il convient de procéder à l'élection des membres de la *Commission d'appel d'offres*. Cette Commission d'appel d'offres a pour mission d'attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée.

Les membres de cette Commission d'appel d'offres seront de facto membres de la *Commission d'examen des offres*, qui se réunit pour attribuer les marchés passés selon la procédure adaptée.

Selon l'article 22-1 du Code des marchés publics, « *lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat.* »

Sont candidats :

M. BELLICAUD, Mme FUKS, M. GUEGUEN, M. GUILBERT, Mme HUOT-MARCHAND, M. QUERARD, M. PELLETIER, M. POUPART, M. SAUTIERE, M. SCHOETTL, M. SIMONIN.

Sont élus :

M. VANDEWALLE, Président de la Commission d'appel d'offres  
M. QUERARD, membre titulaire  
M. PELLETIER, membre titulaire  
M. POUPART, membre titulaire  
M. SAUTIERE, membre titulaire  
M. SIMONIN, membre titulaire

M. BELLICAUD, membre suppléant  
Mme FUKS, membre suppléant  
M. GUEGUEN, membre suppléant  
M. GUILBERT, membre suppléant  
Mme HUOT-MARCHAND, membre suppléant  
M. SCHOETTL, membre suppléant

**6. Election des représentations extérieures (CLE Orge-Yvette, CLE du SAGE Nappe de Beauce, Syndicat Mixte de l'Etang des Noes, la Fédération des Parcs, Commission locale d'information et de surveillance pour l'épandage des boues, Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-noble)**

Suite au classement du nouveau Parc, il convient d'élire les membres du Comité syndical qui auront à assurer la représentation du Parc dans les instances suivantes :

- CLE Orge-Yvette,
- CLE du SAGE Nappe de Beauce,
- Syndicat Mixte de l'Etang des Noës,
- Fédération des Parcs,
- Commission locale d'information et de surveillance pour l'épandage des boues,
- Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Sont candidats :

- Pour le CLE Orge-Yvette : M. Gérard CHIVOT, M. Jean-François LECLERCQ
- Pour le CLE du SAGE Nappe de Beauce : Aucun candidat
- Pour le Syndicat Mixte de l'Etang des Noes : M. Frédéric MONTEGUT
- Pour la Fédération des Parcs : M. Guy POUPART
- Pour la Commission locale d'information et de surveillance pour l'épandage des boues :Aucun candidat
- Pour la Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble : M. Marc LAUTOUR, M. Jacques LOLLIOZ

Sont élus, à l'unanimité :

- Pour le CLE Orge-Yvette : M. Gérard CHIVOT, titulaire et M. Jean-François LECLERCQ, suppléant.
- Pour le CLE du SAGE Nappe de Beauce : Ce vote est reporté, faute de candidat
- Pour le Syndicat Mixte de l'Etang des Noes : M. MONTEGUT
- Pour la Fédération des Parcs : M. Guy POUPART
- Pour la Commission locale d'information et de surveillance pour l'épandage des boues : Ce vote est reporté, faute de candidat
- Pour la Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble : M. Jacques LOLLIOZ, titulaire, et M. Marc LAUTOUR, suppléant.

## **7. Marchés publics 2011**

Le tableau joint en annexe présente la liste des marchés conclus par le Parc naturel régional au cours de l'année 2011.

## **8. Adoption du tableau des effectifs**

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les modifications suivantes du tableau des effectifs du Parc :

- Modification du poste de *chargé d'études Tourisme* (catégorie A, non-titulaire sur la base de l'article 3 – alinéas 5 et 7 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), en *chargé de mission Tourisme* (catégorie A, non titulaire sur la base de l'article 3 – alinéas 5 et 7 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

- Création d'un poste d'*ingénieur territorial titulaire* (suite à la réussite au concours d'un agent non-titulaire du Parc).

- Création d'un poste de *Rédacteur territorial titulaire* (suite à la réussite au concours d'un agent non-titulaire du Parc).

- Création d'un poste de *chargé d'études Développement économique* (catégorie A, non-titulaire, sur la base de l'article 3 – alinéas 5 et 7 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), libérant un des quatre emplois temporaires de catégorie A créés par délibération du Comité syndical du 21 octobre 2002.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

## **9. Indemnité de conseil au Trésorier principal**

Le 7 septembre 2011, le Comité syndical a approuvé le versement de l'indemnité de conseil de Mme Catherine ALBARET, Trésorier principal de Chevreuse. Cette délibération était valable jusqu'au renouvellement du Syndicat mixte qui est intervenu par décret du Premier Ministre en date du 3 novembre 2011.

Afin que Madame ALBARET puisse percevoir cette indemnité de conseil, il est demandé au Comité syndical d'en approuver le principe pour la durée de son mandat.

Le principe de cette indemnité est approuvé à l'unanimité.

## **10. Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2012**

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 autorise à mandater les dépenses d'investissement dès le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à la date du vote du budget primitif dans la limite de 25% de crédits d'investissement du budget de l'année précédente.

Afin de permettre le mandatement des dépenses d'investissement effectuées avant le vote du budget primitif 2012, il est proposé au Comité syndical d'approuver les ouvertures de crédits suivants :

Chapitre	Crédits ouverts en 2011	Crédits autorisés 2012	Comptes concernés
Chapitre 20	413 359,05	103 339,76	2031, 205, 208
Chapitre 21	1 168 998,34	292 249,58	2113, 2128, 2135, 2158, 2181, 2182, 2183, 2184, 2188
Chapitre 23	672 665,14	168 166,28	2312, 2313, 2318

Le Comité approuve à l'unanimité ces ouvertures de crédit.

### **11 Examen du projet d'évolution du logo du PNR**

Le projet de nouveau logo a été proposé lors de la séance du 8 décembre dernier, de nouvelles propositions ont été transmises également au Bureau de ce jour. Les membres du Comité sont invités à exprimer leurs points de vue sur les projets et à adopter un nouveau logo, le cas échéant, si celui-ci emporte une majorité de suffrages.

Les projets de logo présentés ne font pas l'unanimité. Il est donc décidé de surseoir à la décision de faire évoluer le logo.

### **Questions Diverses**

#### **Présentation du bilan des aides aux entreprises de 1999 à 2011**

Monsieur DELOROZOY est remercié chaleureusement par le Président du Parc pour son action constante dédiée à l'artisanat et au commerce de la Vallée de Chevreuse. Grâce à son action, des emplois ont été sauvegardés et d'autres créés.

La rétrospective présentée par Olivier SANCH, chargé de mission, permet d'apprécier la répartition spatiale des aides, ce bilan sera nécessairement bouleversé avec l'extension à 30 nouvelles communes et la sensible augmentation des aides (taux et plafond).

⇒ Voir présentation de ce bilan en annexe

#### **Présentation d'une pétition des habitants de Maincourt concernant le projet d'aménagement du Sentier pédagogique**

*Madame Lemonnier avait pris la parole le 16 janvier dernier en fin de comité, en tant qu'élue de Dampierre pour informer les membres du comité du dépôt d'une pétition par les habitants de Maincourt, un village rattaché à Dampierre et relative au projet de rénovation du sentier pédagogique. Cette pétition s'interroge sur les conséquences en termes de parking de la modification du parcours qui se rapproche des habitations de Maincourt et constitue un appel à davantage de voitures dans une allée déjà fort encombrée. Les signataires recommandent l'aménagement de places supplémentaires à l'entrée principale du circuit. Le second point de cette pétition porte sur*



*l'aménagement d'un circuit court destiné aux personnes à mobilité réduite au sein de la roselière (platelage) qui pourrait entraîner des nuisances pour la flore et surtout pour la faune avicole. Madame Lemonnier avait fait part de la décision municipale de Dampierre de ne pas modifier le tracé du sentier, telle qu'approuvé par la majorité des riverains consultés. Cette décision a été approuvée publiquement par M. Vandewalle qui a rappelé la concertation très longue auprès des habitants et des élus de Dampierre avant d'aboutir à la formulation d'un projet de rénovation.*

**La séance est levée à 20h30.**